

Groupe de réflexion "Avenir financier de la paroisse" **Rapport à l'intention de l'Assemblée de paroisse du 24 mai 2016, relatif à la** **création d'un Centre paroissial en un seul lieu de vie**

1. Composition du groupe
2. Séances
3. Etat des travaux du groupe
4. Grand Temple – Cure **ou** Farel – Presbytère
5. Conclusion

1. Composition du groupe

Pierre Hirschy (président), Julien Bühler, Henri Dubois, Véronique Mascher-Frutschi, E. Muller-Renner (dès le 1^{er} octobre 2015), Pierre-Alain Rohrbach, Claude Waelti, Dominique Wehrlé (dès le 22 décembre 2015), Laurent Huguenin

2. Séances

Le groupe s'est réuni 19 fois entre le 15 mai 2014 et le 22 février 2016. Et depuis l'Assemblée de paroisse du 11 novembre 2015, le groupe a tenu cinq séances.

3. Etat des travaux du groupe

Depuis l'Assemblée de paroisse du 11 novembre, le groupe a poursuivi ses travaux. Il a tout d'abord parlé des délibérations de l'Assemblée, et a essayé de faire une synthèse. L'Assemblée était très partagée, on a bien relevé dans les différents groupes de travail constitués sur le moment les avantages et les inconvénients des deux solutions envisagées pour la création du Centre paroissial : Farel – Presbytère ou Grand Temple – Cure.

Le groupe s'est ensuite livré à une estimation grossière des frais à engager pour transformer le Presbytère, respectivement la Cure, en un Centre paroissial répondant aux attentes présentées dans le rapport de novembre : regroupement des locaux paroissiaux, accueil, secrétariat, accès aux personnes handicapées, rassemblement sous un même toit des différentes générations, location de certains locaux, proximité des transports publics, accès à des places de parc. Il est arrivé à la conclusion qu'une somme d'environ fr. 700'000.- devrait permettre de transformer un des deux bâtiments en respectant ces exigences. C'est une estimation grossière, qui devrait être confirmée par l'établissement de devis en bonne et due forme.

Le groupe s'est ensuite occupé de la question de savoir ce qui serait fait des locaux non utilisés. Et il est arrivé à une solution qui lui paraît possible : le temple qui ne serait plus employé pourrait être loué ou vendu à une école de cirque qui a pris elle-même contact après l'article paru dans l'Impartial sur la vente éventuelle d'un des deux temples ; elle s'est déclarée intéressée. D'ici à l'automne, le groupe étudiera éventuellement encore d'autres possibilités. Des contacts ont été pris avec la Commune et les responsables du patrimoine pour examiner la possibilité d'une réaffectation des locaux concernés. Cela ne pose pas de problème majeur.

4. Grand Temple – Cure ou Farel - Presbytère

A ce stade, la décision appartient à l'Assemblée. Les avantages et les inconvénients des deux solutions ont été présentés de façon circonstanciée lors de l'Assemblée de novembre. Le groupe a vérifié que les deux solutions sont possibles.

Pour mémoire, on trouve ci-dessous le tableau des avantages et des inconvénients de chacune des deux solutions, tel qu'il a été présenté en novembre. Il est légèrement modifié en fonction des derniers renseignements à disposition.

Cure – Grand Temple		Farel – Presbytère	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<u>Temple</u> Peu coûteux, une partie des frais étant à la charge de la commune (chauffage, conciergerie, tour propriété de la Commune).	<u>Temple</u> Temple peu adapté à la spiritualité d'aujourd'hui, trop solennel, froid. Aménagements possibles pour plus de convivialité.	<u>Temple</u> Le temple est facilement modulable. Il est imaginable d'y installer des cloisons mobiles, on peut aisément y servir des repas.	<u>Temple</u> Le temple est à la charge complète de la paroisse.
	Centre historique de la paroisse.	Intérieur pas classé, transformation intérieure facile.	Des travaux d'entretien importants devront être entrepris prochainement.
	La vente du temple serait possible, mais susciterait beaucoup d'émoi.	La paroisse peut décider de sa vente.	
	Bâtiment classé, pas transformable. Mais intérieur modulable.	Temple et cure sur la même parcelle. Proximité de la Salle Saint-Louis	
Accès handicapés légèrement plus facile	Route entre le temple et la cure (négocié zone 30 et sécurité)		Accès handicapés : travaux importants
<u>Locaux</u> Installation relativement facile d'un ascenseur à l'intérieur du bâtiment	<u>Locaux</u> Certains locaux sombres, problème d'humidité	<u>Locaux</u> Locaux paroissiaux agréables dans l'ensemble	<u>Locaux</u> Ascenseur : installation possible, peut-être onéreuse.
Beaucoup de surfaces à disposition		Le stationnement de véhicules entre le Presbytère et le temple pourrait être possible en semaine (à étudier)	Un peu moins de surfaces à disposition. Beaucoup de demi-étages, ce qui complique les travaux
	Très mal insonorisés		Très mal insonorisés
	Achat à l'EREN		Vente à l'EREN

5. Conclusion

Le temps du choix est arrivé. Comme prévu, comme annoncé à de nombreuses reprises, l'Assemblée doit maintenant se déterminer.

Pourquoi ? Malgré le renoncement au temple des Eplatures, malgré la vente des temples des Forges et de l'Abeille, la paroisse continue d'accumuler d'énormes déficits, **environ fr. 150'000.-** par année. Il est plus que temps de réagir, pendant que la paroisse dispose encore de quelques moyens, d'un capital qui lui permet encore d'engager des travaux. Il s'agit d'investir dans un bâtiment modernisé, répondant aux attentes d'une Communauté locale. Toutefois, cela ne suffira pas. Une analyse des dépenses montre que des économies sont encore possibles, à condition que l'engagement et le bénévolat se développent au sein de la paroisse. Trop de travaux sont actuellement rémunérés.

La proposition est donc la suivante :

1. **Choix d'un lieu de vie par l'Assemblée de paroisse, par un vote à bulletins secrets : Cure – Grand Temple ou Presbytère – Farel.**
2. En fonction du choix opéré, le groupe entre en négociation avec un ou des partenaires en vue de la vente ou de la location du temple et de l'immeuble non utilisés.
3. Poursuite des travaux du groupe en fonction du choix de l'Assemblée : établissement de plans, de devis, etc. pour le lieu de vie retenu.
4. Présentation du projet détaillé à l'Assemblée de paroisse, en automne ; celle-ci approuve en principe ce projet.
5. Réalisation des travaux selon les buts définis.
6. Transformation de Numa-Droz 75 en appartements, déménagement du secrétariat dans le nouveau lieu de vie.

En ce 24 mai 2016, l'Assemblée se prononce sur le point 1, d'où découlent les autres.